

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 3 novembre 2020

Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 31
Nombre de représentés : 05
Nombre de votants : 36

OBJET

Affaire n° 2020-129

CONCLUSION D'UN AVENANT AU
BAIL EMPHYTEOTIQUE DU 18
DECEMBRE 2018 AVEC LA SOCIETE
TERALTA GRANULAT BETON
REUNION

L'AN DEUX MILLE VINGT, le mardi trois novembre, le Conseil Municipal de Le Port s'est réuni en mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidori Ali 8^{ème} adjoint, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nages, Mme Claudette Clain Maillot, M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Garicia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, Mme Honorine Lavielle, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, Mme Annie Mourgaye.

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 26 octobre 2020 et affichée le 27 octobre 2020.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : 19 2 NOV 2020

Absents représentés : M. Zakaria Ali (par M. Fayzal Ahmed Vali), M. Patrice Payet (par Mme Mémouna Patel), M. Didier Amachalla (par M. Jean-Claude Adois), Mme Barbara Saminadin (par Mme Aurélie Testan), Mme Paméla Trécasse (par Mme Jasmine Béton).

Arrivée(s) en cours de séance : M. Fayzal Ahmed Vali à 17h10.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Patrice Casimir, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

Affaire n°2020-129

**CONCLUSION D'UN AVENANT AU BAIL EMPHYTEOTIQUE DU 18 DECEMBRE
2018 AVEC LA SOCIETE TERALTA GRANULAT BETON REUNION**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu la situation de la parcelle cadastrée section BI n°80 au plan de la commune ;

Vu le titre de propriété de la commune de Le Port établi le 12 janvier 1970 par maître Paul Lemerle, notaire, publié et enregistré au service de la publicité foncière le 24 février 1970 volume 1842 n°31 ;

Vu la délibération municipale n°2014-160 du 12 novembre 2014 approuvant les modalités de mise à disposition de foncier communal à la société LAFARGE GRANULATS BETON REUNION aujourd'hui dénommée TERALTA GRANULAT BETON REUNION (TGBR) ;

Vu le contrat de bail emphytéotique établi entre les parties le 18 décembre 2018 sur une première tranche de régularisation foncière (parcelles BI n°214-269-275) ;

Vu l'avis financier des Domaines établi le 18 février 2020 sur la valeur locative de la parcelle BI n°80 ;

Vu le courrier daté du 24 mai 2019 par lequel la société TGBR sollicite à son profit la prorogation de la mise à disposition de la parcelle communale cadastrée BI n°80 jusqu'au 31 décembre 2044 ;

Vu l'avis favorable des commissions « Aménagement – Travaux – Environnement » et « Logement Habitat – Politique de la ville » réunies le 21 octobre 2020 ;

Vu le rapport présenté en séance du 3 novembre 2020 relatif à l'avenant au bail emphytéotique avec la société Teralta Granulat Béton Réunion ;

Considérant qu'il paraît opportun de donner une suite favorable à cette demande, dans l'intérêt de la collectivité, notamment en vue de la réalisation par l'occupant et en fin de bail d'études environnementales dans le cadre de la procédure ICPE prescrite par l'ETAT Français – services de la DEAL Réunion ;

Après avoir délibéré et à la majorité (3 abstentions : Mme Annie Mourgaye, M. Sergio Erapa, M. Firose Gador),

DECIDE

Article 1 : de donner une suite favorable à la demande de la société Teralta Granulat Béton Réunion de disposer de la parcelle communale cadastrée BI n°80 jusqu'au 31 décembre 2044 ;

Article 2 : de dire que la régularisation foncière devra intervenir le 31 décembre 2021 au plus tard et prendra la forme d'un avenant au bail emphytéotique signé le 18 décembre 2018 ;

Article 3 : de dire que le loyer annuel du bail sera révisé et augmenté de 16 000 € hors taxes, conformément à l'avis du Domaine du 18 février 2020 annexé au rapport ;

Article 4 : de dire que les autres clauses du bail emphytéotique resteront inchangées ;

Article 5 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

Envoyé en préfecture le 16/11/2020

Reçu en préfecture le 16/11/2020

Affiché le 16/11/2020



ID : 974-219740073-20201103-CM_031120_12-DE